

QUELQUES ABJURATIONS A JURANÇON PENDANT LA PREMIÈRE MOITIE DU XIXÈME siècle

Jacques STAES

Directeur des Archives départementales
des Pyrénées-Atlantiques

A l'occasion d'une recherche menée dans les registres de catholicité de la paroisse de Jurançon, nous avons relevé, entre 1829 et 1851, cinq actes d'abjuration*. Il nous a paru intéressant d'en publier, dans le présent *Bulletin*, les principaux éléments**.

30 avril 1829. - abjuration (devant le curé) "de l'hérésie du protestantisme", par le "sieur Jean Haydock, natif de Sanchestes¹ en Angleterre, âgé de 55 ans". (Quatre témoins, dont le maire, l'adjoint et le secrétaire de mairie)².

5 septembre 1840. - Abjuration (devant le curé) "de l'hérésie de Calvin", par "Jeanne Fillet, native de Bellocq, âgée de près de 18 ans [...], le consentement de sa mère obtenu par écrit".

* Arch. dép. des Pyrénées-Atlantiques, 100 J Jurançon. Nous tenons à remercier notre collaboratrice Mme Véronique Cazaban-Carrazé, qui nous mis sur la piste de ces actes.

** Vu le caractère très répétitif des formules utilisées, il nous a semblé qu'une transcription intégrale des actes ne s'imposait pas.

¹ La lecture de ce nom est incertaine.

² Le 19 février 1832, à 8 heures du soir, ce Jean Haydock épousa, à la maison de Jurançon, "dame Marie-Anne-Aimée Heuztematte, veuve du sieur Pierre-Véran Olivier, domiciliée à Jurançon, âgée de 61 ans, née à Darnétal (Seine-Inférieur)". Dans l'acte, Jean Haydock est ainsi qualifié : "âgé de 55 ans, graveur, domicilié à Jurançon, né à Blackbur en Angleterre le 1^{er} janvier 1777". Parmi les témoins, figurent, notamment "François Moumas fils, âgé de 29 ans, cordonnier, gendre de l'épouse" et Jean Moumas, âgé de 52 ans marchand épiciier, parent par alliance de l'épouse" (Arch. dép. des Pyrénées-Atlantiques, 4 E 284). Le 27 février suivant, le curé de Jurançon, "avec l'agrément de M^r l'abbé Garicoïts, supérieur du séminaire [de Bétharram]", bénit leur mariage, dans la chapelle de Bétharram. Dans cet acte religieux, qui figure dans le registre de catholicité de Jurançon, Jean Haydock est qualifié de "graveur de profession, né à Blackburn en Angleterre".

Le curé, ensuite, "lui confère conditionnellement le sacrement du baptême et sans publicité".

29 mai 1841. - Abjuration (devant le curé), par "Antoinette-Mathilde Oberkügler, née à Paris paroisse de Notre-Dame des Victoires, âgée de 21 ans [...] de l'hérésie de Calvin, dans laquelle elle avait été élevée, bien qu'elle eût été catholiquement baptisée dans l'église de Notre-Dame des Victoires".

18 janvier 1844. - Abjuration (devant le curé) "de l'hérésie anglicane", par "dame Marie-Anne Mizen, née en Angleterre à Barmsley (Yorkshire) [...] âgée de 18 ans". "La veille, le baptême lui a été administré sous condition, en raison d'un doute fondé et, le jour même de l'abjuration, elle a été admise à la réception du sacrement de l'eucharistie". Parmi les témoins, on relève "Don Ignacio Palleres, chanoine espagnol".

13 février. - Abjuration (devant le curé) "de l'hérésie de Luther et de Calvin", par "Monsieur Édouard Thomann, demeurant à Jurançon, âgé de 59 ans". Le curé, ensuite, lui impartit la bénédiction nuptiale ainsi qu'à "dame Thérèse Blasy"³.

³ Nous n'avons pas trouvé trace de leur mariage civil dans l'état civil de Jurançon (années 1849-1850-1851).